



INFORMATIONS sur l'ANESTHÉSIE et PRECONISATIONS pré-opératoires

Ce document est destiné à vous renseigner sur l'anesthésie, ses avantages et ses risques.

Nous vous demandons de le lire attentivement, afin de pouvoir donner votre **consentement** à la procédure anesthésique qui vous sera proposée. Vous pourrez également poser au vétérinaire des **questions** sur cette procédure.

Pourquoi votre animal doit-il être anesthésié ?

Outre les interventions chirurgicales, de nombreuses procédures en médecine vétérinaire nécessitent une tranquillisation ou une anesthésie générale chez l'animal : soit parce qu'une immobilité parfaite est nécessaire pendant un temps donné soit parce que la procédure ne serait pas tolérée par l'animal s'il était en état de vigilance normal.

Comment la douleur de votre animal sera-t-elle prise en charge ?

Faisant parti du réseau « cap douleur », dès que votre animal est pris en charge pour une chirurgie, divers moyens sont mis en œuvre pour limiter les souffrances de votre animal : l'administration de médicaments antalgiques adaptés à l'intensité de douleur provoquée. Pour certaines interventions, nous réalisons également des anesthésies loco-régionales.

Avant l'anesthésie :

Il est important que votre chien ou chat ait été mis à jeun car en cas de vomissement ou de régurgitation lors de son anesthésie, du contenu alimentaire peut passer dans les poumons et engendrer une pneumonie sévère qui peut être mortelle. En pratique l'accès à la nourriture doit être interdit au minimum 6 heures avant l'anesthésie (sauf cas particuliers qui vous est alors précisé). Il n'est pas nécessaire de restreindre l'accès à l'eau. Pour certains animaux de compagnie (lapins, rongeurs...), une mise à la diète n'est pas nécessaire, il faut continuer de l'alimenter comme d'habitude.

La consultation pré-anesthésique :

Toute anesthésie ou tranquillisation réalisée pour un acte non urgent, nécessite une consultation préalable.

Le choix du type d'anesthésie sera déterminé en fonction de l'acte prévu, de l'état de santé de votre animal et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits. Le choix final relève de la décision et de la responsabilité du vétérinaire qui pratiquera l'anesthésie.

Les examens complémentaires pré-anesthésiques :

Pour la sécurité de votre animal, un certain nombre d'examens complémentaires peuvent être prescrits. Ces examens complémentaires n'ont pas de caractère obligatoire, mais sont vivement recommandés notamment à partir de l'âge de 7ans ou si l'examen clinique révèle une anomalie. En effet, ils peuvent faciliter la détection de certaines maladies. De plus, les résultats de ces tests peuvent servir de valeur de référence en cas de pathologie ultérieure.

Comment l'anesthésie de votre animal va-t-elle se dérouler ?

L'anesthésie générale comporte plusieurs étapes : une première étape consiste en l'administration d'un médicament pour le tranquilliser et diminuer son anxiété ; par la suite, l'animal est endormi, c'est l'anesthésie générale proprement dite à la suite de laquelle intervient la phase de réveil. Durant toutes ces étapes, le personnel de la clinique (vétérinaire, assistante) est présent et veille au bon déroulement de l'anesthésie.

Quels sont les risques de l'anesthésie ?

Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque. Ce risque est à relier à l'état de santé de votre animal ainsi qu'à la procédure médicale ou chirurgicale pour laquelle il est anesthésié, il est quantifié sur une échelle allant de 1 (risque faible) à 5 (risque majeur). Certains animaux extrêmement stressés ou très agressifs présentent d'emblée un risque anesthésique augmenté. La conformation de certaines races augmente leur risque anesthésique.

Lors d'anesthésie générale et/ou de tranquillisation des complications imprévisibles mettant en jeu la vie de l'animal comme un arrêt cardiaque, une allergie grave peuvent survenir dans des cas extrêmement rares et ce sans qu'aucune faute ne puisse être imputée à la clinique.

Après l'anesthésie :

Votre animal peut présenter des zones tondues, notamment sur les membres : cette tonte permet de poser une voie veineuse et de mettre l'animal sous perfusion. Un tube a été introduit dans sa trachée pour faciliter sa respiration et administrer des vapeurs d'anesthésiques et d'oxygène : ceci peut engendrer une toux temporaire jusqu'à quelques jours après l'anesthésie.

Si votre animal vous est rendu le jour même de son anesthésie, il est conseillé de laisser au repos et de lui donner le soir un repas allégé par rapport à d'habitude.

La consultation post-opératoire : Le vétérinaire recevra votre animal en consultation post-opératoire 48-72h après l'intervention.

Téléphone en cas d'urgence :

- o
- o

Nom et Prénom du propriétaire :

Nom de l'animal: Mâle Femelle

Demandes particulières (coupe de griffes, nettoyage des oreilles, ...) ou informations à nous transmettre :

.....
.....
.....

Je souhaite réaliser en même temps que la stérilisation de mon animal :

- un bilan sanguin pré-anesthésique pour limiter le risque lié à l'intervention **oui (47 €)** **non**
- l'identification électronique de mon animal **oui (41€)** **non**

J'ai bien pris note que l'identification est obligatoire en France pour tous les chats de plus de 7 mois et chien de plus de 4 mois

- le test de dépistage SIDA du chat (FIV) / Leucose (FeLV) **oui (31 €)** **non**

(> Une remise de 10% est accordée si vous souhaitez réaliser en plus de la stérilisation ; le test + l'identification).

J'ai pris connaissance des risques liés à l'anesthésie et j'accepte l'intervention **oui** **non**

J'ai pu poser toutes les questions que j'ai jugées utiles et j'ai bien compris les explications qui m'ont été fournies avant l'intervention. **oui** **non**

J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires (CGF) affichées à l'accueil ou disponibles sur notre site internet **oui** **non**

Je souhaite faire vacciner mon chat au moment du retrait des fils **oui** **non** **je ne sais pas**

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :